



Bulletin d'information de sécurité n° 02 / Octobre 2014.

Thème : Les dangers et gestion des risques de sécurité.

Le thème de ce numéro « Les dangers et gestion des risques de sécurité » a été choisi pour sensibiliser le personnel de l'Etablissement sur les dangers et leurs conséquences afin d'améliorer la prévention des risques. La collecte des dangers permet d'analyser ces événements et tirer les leçons pour la prévention.

1-Comment identifier un danger

Un danger est défini comme étant une condition, un événement ou circonstance susceptible de provoquer un accident. Il existe deux types de dangers :

- Danger spécifique.
- Danger générique (engendre plusieurs dangers).

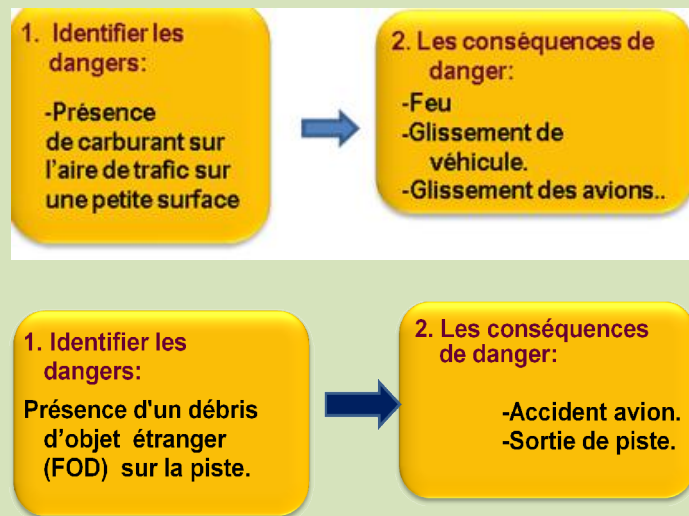


Figure 1 : Exemples de dangers.

Les dangers peuvent être identifiés à la suite d'événements réels (accidents ou incidents), ou ils peuvent être identifiés grâce à des processus proactifs et prédictifs visant à identifier les dangers avant qu'ils ne précipitent un événement en utilisant les informations issues de la collecte des données, en analysant l'activité et les impacts des changements sur le niveau de sécurité.

L'identification des dangers est fondée sur une combinaison de trois méthodes : réactive, proactive et prédictive de la collecte de données de sécurité.

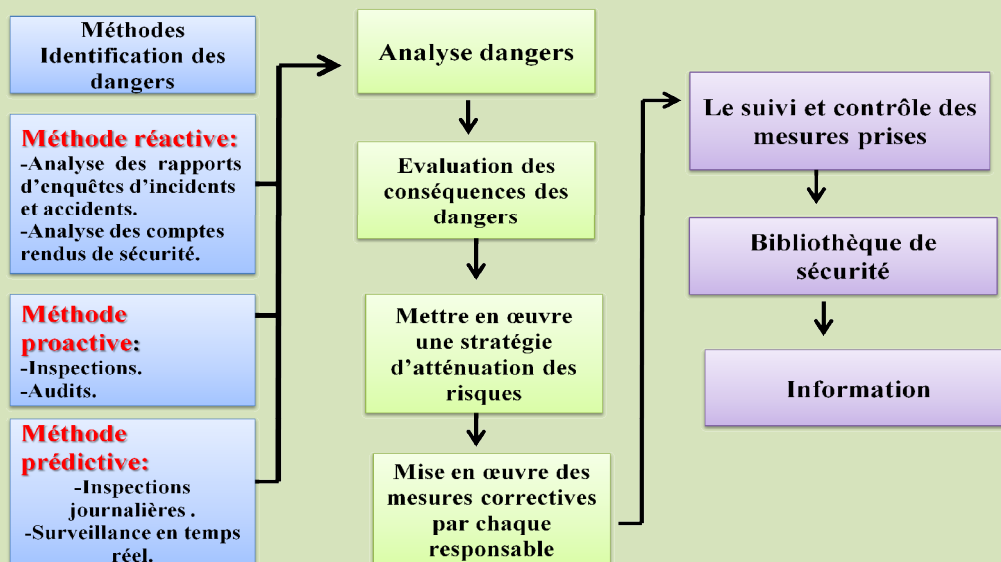


Figure 2 : Méthodes d'identification des dangers

Méthode réactive : Elle répond aux événements déjà produits tel qu'incidents et accidents.

Méthode proactive : Elle cherche activement l'identification de risques par l'analyse des activités de l'organisation.

Méthode prédictive: Elle documente la performance spontanée du personnel en temps réel lors des opérations de routine.

2-Les outils d'identification des dangers

L'identification des dangers peut se faire soit en prenant les résultats produits par les outils de recueil d'information (exemple d'analyse des incidents et accidents d'aviation) soit en analysant en temps réel les activités d'exploitation ou l'aide des inspections.

Il existe une variété de sources d'identification des dangers tels que :

- Les inspections journalières.
- Les comptes rendus obligatoires des dangers.
- Les rapports volontaires des dangers
- Les rapports d'enquêtes d'accidents et incidents.
- Les rapports des études de sécurité.

3-Notification des dangers

Par qui ? Par le personnel dont l'activité est liée à la sécurité aérienne, qui constate un danger et fait remonter tout de suite l'information à son supérieur hiérarchique.



Comment ? À travers un processus formel, à l'aide d'un formulaire de notification de danger. Ce formulaire permet de remonter le danger au responsable hiérarchique pour analyse et suivi. Ce formulaire sera disponible dans chaque service prochainement.



Quand ? À n'importe quel moment ou sous certaines conditions spécifiques.

4- Évaluation des risques de sécurité

Le risque est défini comme étant l'évaluation des conséquences d'un danger, exprimée en termes de probabilité et sévérité (gravité) de l'occurrence.

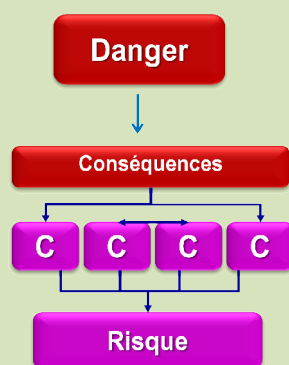


Figure 3 : Relation entre un danger et risque.

NB : C : Conséquence.

Pour cela l'OACI a mis en place une méthodologie d'évaluation des risques de sécurité « Matrice de risques de sécurité ».

Évaluation du risque = Probabilité de l'événement x Sévérité de risque.

Probabilité du risque	Gravité du risque				
	Catastrophique A	Dangereux B	Majeur C	Mineur D	Négligeable E
Fréquent 5	5A	5B	5C	5D	5E
Occasionnel 4	4A	4B	4C	4D	4E
Éloigné 3	3A	3B	3C	3D	3E
Improbable 2	2A	2B	2C	2D	2E
Extrêmement improbable 1	1A	1B	1C	1D	1E

Figure 4 : Matrice de risques de sécurité.

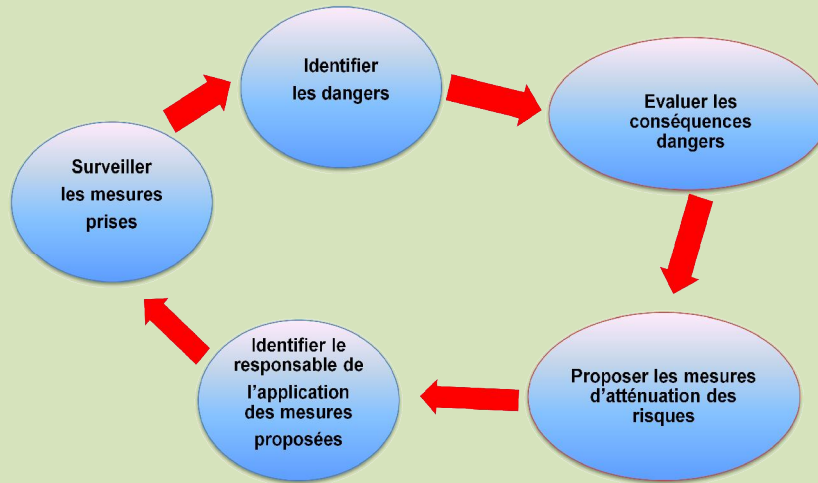


Figure 5 : Méthode de gestion des risques de sécurité.

Les risques sont classés comme étant acceptables, tolérables ou non acceptables.

a) Risque acceptable:

Un risque peut être considéré comme acceptable si le risque initial ou résiduel défini par sa probabilité et sa gravité est classé comme mineur ou insignifiant.

b) Risque tolérable :

Un risque peut être considéré tolérable si les stratégies d'atténuation déjà mis en place garantissent que, les risques sont maintenus sous contrôle organisationnel.

c) Risque non acceptable :

Un risque est considéré comme non acceptable lorsque le risque nécessite une action immédiate pour atténuer le risque.

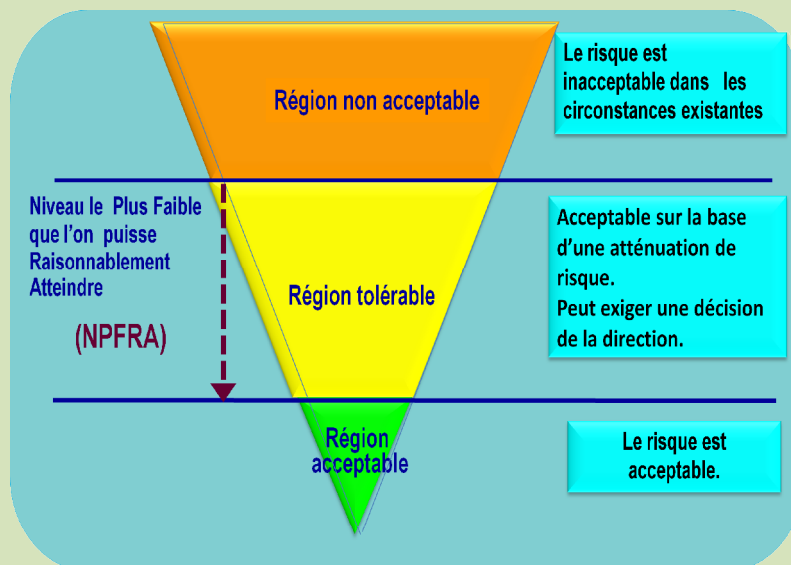


Figure 6 : Les trois types de risques.

5- Quelles sont les barrières de contrôle des dangers?

Chaque danger doit faire l'objet d'une ou d'une série de protections visant à assurer le contrôle et le maintien du risque de sécurité à un niveau acceptable.

Pour chaque danger, les barrières (défenses) sont mises en place :

- La technologie ;
- La formation ;
- Les règlements.

Les barrières doivent être adaptées à la taille et à la complexité de l'entreprise.



- ◆ Que dois-je faire devant un danger ?
- ◆ Que peut-il se passer si un danger n'est pas contrôlé ?
- ◆ Que faut-il surveiller ?

Les barrières technologiques (ex. TCAS) ou des formations (ex. CRM, Facteurs humains et SGS) sont très utilisées dans l'aéronautique.

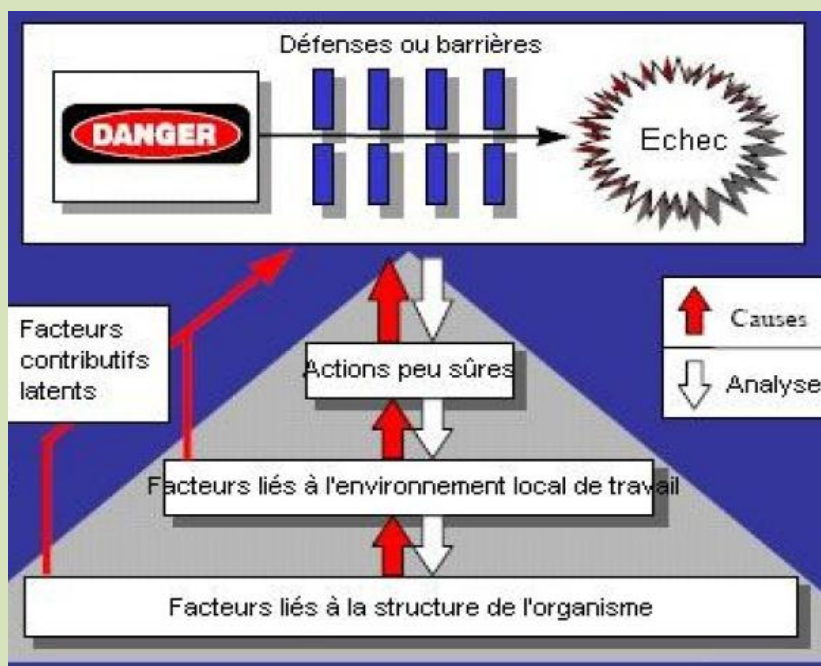


Figure 7: Contrôle des dangers.

6- Documentation de référence

- Circulaire n° 2693/DACM du 22/09/2010 relative aux règles générales de certification des services aéronautiques.
- Circulaire n° 2694/DACM du 22/09/2010 concernant les règles générales de la mise en place du SGS.
- Décision n° 2695/DACM la 22/09/2010 relatif à la mise en place des SGS et désignation des gestionnaires supérieurs responsables des SGS.
- Circulaire n° 2406/DACM du 20/09/2012 modifiant la circulaire N° 2694/DACM du 22/09/2010.
- Circulaire n° 2624/DACM du 19/09/2013 modifiant et complétant la circulaire 2406/DACM du 20/09/2012.
- Circulaire n° 3538/DACM du 18/11/2002 relative à la certification des aérodromes.
- Guide de mise en œuvre du SGS de la DACM du 1^{er} Mai 2010.
- Doc 9859 de l'OACI (3^{ème} édition 2013).
- Annexe 19 à la convention relative à l'aviation civile (édition 2013).
- Le site web de l'OACI sur le Système de Gestion de la Sécurité (SMS) : www.icao.int/anb/safetymanagement/documents.html
- Le site web de l'OACI sur l'échange d'information de sécurité des vols : www.icao.int/fsix

Contact : Direction Générale de l'ENNA

1, Avenue de l'indépendance, Alger

Tel :021-67-20-60 / Fax : 021-67-67-56

Email :dgenna@enna.dz, sgs@enna.dz

Site web : www.enna.dz/sgs.html